2019

Appel à candidature - Vélotourisme



Photo https://ravel.wallonie.be

Certification de circuits vélo accessibles aux personnes à besoins spécifiques

1. Le contexte	2
2. L'objectif de l'appel à candidature	2
3. L'organisateur et son partenaire officiel	3
4. Les projets admissibles et le mode de sélection	3
5. Le budget	4
6. Les bénéficiaires	
7. Le dépôt du dossier de candidature	4
8. Le calendrier	5
9. Renseignements	5
10. Liens utiles	5
11. Annexe	е

1. Le contexte

Le présent appel à candidature est lancé à l'initiative du Commissariat général au Tourisme en collaboration avec l'asbl « Access-i ».

Il s'intègre dans la politique actuelle d'accessibilité des loisirs actifs de plein air aux personnes à besoins spécifiques et dans le plan d'actions du CGT en faveur du développement du vélotourisme et d'un tourisme pour tous.

La Wallonie dispose d'un bon potentiel en matière de vélotourisme et souhaite développer les produits structurés et adaptés à ce type de public dans le secteur touristique.

En 2016, dans le cadre de l'année thématique « La Wallonie à vélo », le CGT a mandaté l'asbl « Access-i » pour identifier des circuits vélo adaptés répondant aux attentes de ces usagers à besoins spécifiques.

Ce travail a permis

• de réaliser un référentiel méthodologique avec des critères spécifiques et des résultats transposables ;

et

• d'identifier 6 circuits « vélo » le long du RAVeL pour personnes à besoins spécifiques.

Compte tenu de l'intérêt des opérateurs touristiques mais également des attentes des personnes à besoins spécifiques, il nous semble important de pérenniser la certification de nouveaux circuits vélo et d'accompagner les Maisons du Tourisme dans la sélection de leurs circuits.

2. L'objectif de l'appel à candidature

Cet appel à candidature

- est destiné aux Maisons du Tourisme :
- vise à favoriser la certification de circuits vélo accessibles et, ainsi, à augmenter l'offre touristique et de loisirs à destination des personnes à besoins spécifiques ;
- permet à 5 Maisons du Tourisme de bénéficier gratuitement de l'expertise d'Access-i pour certifier des circuits vélo existants sur leur territoire.

3. L'organisateur et son partenaire officiel



Commissariat général au Tourisme (CGT) Avenue Gouverneur Bovesse, 74 5100 Namur (Jambes) www.tourismewallonie.be

En partenariat avec



Access-i Asbl 98 rue Nanon 5000 Namur.

www.access-i.be

Ses missions?

Auditer et certifier l'accessibilité de biens et de services.

Motiver les acteurs touristiques à entrer dans la démarche d'accessibilité et de certification.

Diffuser une information sûre et fiable.

L'ASBL se compose d'associations membres professionnelles de l'accessibilité et formées à la méthodologie Access-i. Partenaire officiel, l'ASBL Access-i est soutenue financièrement par le Commissariat général au Tourisme dans le cadre de missions bien précises.

4. Les projets admissibles et le mode de sélection

5 circuits pourront être potentiellement sélectionnés en 2020.

La sélection se basera sur

- les critères d'éligibilité repris dans le formulaire d'évaluation ;
- le potentiel d'accessibilité par l'asbl « Access-i » mais également sur l'attrait touristique de l'environnement ;

- la répartition géographique 1 circuit par province ;
- la faisabilité immédiate.

Si les demandes acceptables devaient être supérieures au nombre de circuits possibles, outre les critères ci-dessus, l'ordre d'arrivée déterminera le choix final.

Un comité de sélection sera chargé de vérifier la faisabilité et de sélectionner les circuits.

Il est composé comme suit : un représentant de la Direction du Développement stratégique du CGT, un représentant de la Direction des organismes touristiques du CGT, un représentant de l'asbl « Access-i », un représentant du SPW « Mobilité-Infrastructures » et un représentant de Wallonie-Belgique Tourisme.

Outre les critères techniques, la Maison du Tourisme s'engage à :

- ce que le circuit reste en état ;
- entretenir le circuit en ce qui concerne la végétation, le revêtement de sol, la signalisation, les barrières existantes pendant 3 ans ;
- en faire la promotion et à intégrer le circuit certifié dans les brochures, flyers, site internet avec référencement Access-i.

5. Le budget

La certification est gratuite dans le cadre du présent appel à candidature.

La certification n'ouvre aucun droit automatique à des subventions spécifiques.

6. Les bénéficiaires

Les opérateurs concernés sont les Maisons du Tourisme reconnues par le Commissariat général au Tourisme.

7. Le dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

• Le (ou les) formulaire(s) complété(s) – 1 formulaire par circuit.

Le dossier doit être envoyé, soit par mail ou soit par voie postale, au Commissariat général au Tourisme – Direction du Développement stratégique – Stéphanie Villance – Avenue Gouverneur Bovesse, 74 à 5100 Jambes – stephanie.villance@tourismewallonie.be

8. Le calendrier

- Dépôt des candidatures : 13 janvier 2020.
- Février 2020 : analyse des dossiers par le comité de sélection.
- Mars 2020 : Début des audits par 2 auditeurs.
- Début juin 2020 : Communication sur les certifications.

9. Renseignements

Pour vous aider à remplir le formulaire de candidature et répondre à vos questions :

• Pour le Commissariat général au Tourisme :

Commissariat général au Tourisme – Direction du Développement stratégique – Stéphanie Villance – 081/325 725 – <u>stephanie.villance@tourismewallonie.be</u>

Pour l'asbl « Access-i » :

Access-i - Aurélie Charlier - 081/39 08 78 - info@access-i.be

Pour toute information sur le développement « Tourisme pour tous » :

Commissariat général au Tourisme – Direction du Développement stratégique – Nadine Verheye – 081/325 659 – nadine.verheye@tourismewallonie.be

10. Liens utiles

Commissariat général au Tourisme : www.tourismewallonie.be

Plateforme des organismes touristiques : https://organismes.tourismewallonie.be

Access-I: www.access-i.be

11. ANNEXE

Formulaire d'évaluation Access-i